

COMMUNE DE ROCLESPROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 août 2016

Séance sans exigence de quorum – article L2121-17 du CGCT (deuxième convocation)

Date de la convocation : 12 août 2016

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : 12 août 2016

Conseillers en exercice : 11

Membres présents ou représentés : 06

L'an deux mil seize le mardi seize du mois d'août, à vingt heures trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Raymond MARTIN, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : ROUX Joël – BRUSA Sylvain - RIEU Hervé • AUBERT Sabrina – FLOURET Jonathan

Absent(s) non excusé(s) : néant

Absent(s) représenté(s) : PALPACUER Daniel Pouvoir(s) : PALPACUER Daniel à LHERMET Francis

ORDRE DU JOUR :

- CAE école année scolaire 2016/2017
- Frais de fonctionnement de l'école (année scolaire 2014/2015) répartition aux communes de résidence
- DM n°1 budget commune
- Dissolution du CCAS (loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015)

Mme Aline RANC a été désigné secrétaire de séance.

M. le maire déclare la séance ouverte à 20H45.

M. le maire indique aux membres présents que faute d'avoir atteint le quorum pour la séance du 5 août 2016, une seconde réunion a lieu ce soir sans exigence de quorum, conformément à l'article L2121-17 du CGCT. L'ordre du jour est identique à celui du 5 août 2016.

- Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 juin 2016.
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) école année scolaire 2016/2017
Suite au départ de Mme POULHAON, il faut recruter une nouvelle personne en CAE à compter du 1^{er} septembre 2016 à raison de 20H hebdomadaire.
- Frais de fonctionnement de l'école (année scolaire 2014/2015) répartition aux communes de résidence :
Le coût moyen par élève est de 924,01 €. Cela concerne 11 enfants de Chastanier, 1 enfant de Pierrefiche et 1 enfant d'Auroux. M. le maire est chargé du recouvrement.
- DM n°1 budget commune
Régularisation des comptes impactés par le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales de l'année 2016 et transfert de crédits pour remplacement de la débroussailleuse (1200€).
- Dissolution du CCAS (loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015)
La loi rend facultative l'existence d'un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Le conseil prononce la dissolution du CCAS. Cette suppression simplifiera le fonctionnement de l'administration communale sans diminuer les protections et les droits essentiels. Le conseil municipal exercera les prérogatives anciennement dévolues au CCAS.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à 21H15.

Compte rendu affiché le 18 août 2016 aux lieux accoutumés.
Le maire, M. Raymond MARTIN

